

REÇU DREAL - SPR
□ N° _____
12 MAI 2014
Action : PL Délai : _____
Copies : _____



AGGLOMÉRATION
AGEN

BABOL fait

Monsieur Patrice GUINAUDEAU
DREAL
Cité administrative
BP 55 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX

09 MAI 2014

Agen, le
N/Réf : n° SC/VT/106117

Affaire suivie par : Sonia COSTES
Poste : 05.53.48.17.33
Email : sonia.costes@agglo-agen.fr

OBJET : Rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines de la décharge du Canalet
PJ : Rapport

Monsieur,

Conformément à votre demande, veuillez trouver ci-joint le rapport de suivi de la qualité des eaux souterraine de la décharge du Canalet.

Une copie de ce rapport est également envoyée à Monsieur Thierry FERNANDES, DREAL Aquitaine.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président et par délégation,



Sonia COSTES
*Adjointe au Responsable du service Collecte et
Traitement des Déchets ménagers*



8, rue André Chénier
CS 10190
47 916 AGEN Cedex 9



Dossier référencé : EN47.E0014.1DIA

Le Canalet – Commune du Passage d’Agen (47)

Mission de suivi de la qualité des eaux souterraines

Campagne de mars 2014




Administration :

140, boulevard Malesherbes
75017 PARIS
Tél. : 01.56.69.19.40
E-mail : contact@grontmij.fr
Site web : www.grontmij.fr

Antenne d'Agen :

B.P 50047 – 47901 AGEN CEDEX 9
Tél. : 05.53.48.26.71 – Fax : 05.53.48.25.59
E-mail : laurent.caussieu@grontmij.fr

Dossier GRONTMIJ SA	Agence : AGEN
n° EN47.E0014.1DIA	Rédacteur / Opérateur :
Date : 01/04/2014	Laurent CAUSSIEU 

Ce dossier comprend :

- L'analyse des résultats de prélèvements de mars 2014,
- 1 tableau de résultats d'analyses.

SOMMAIRE

1. Introduction	4
2. Résultats des prélèvements de mars 2014	5
2.1 Résultats des analyses dans le piézomètre Pz1 (stand de tir) puis dans le piézomètre Pz1'	6
2.2 Résultats des analyses dans le piézomètre Pz2	7
2.3 Résultats des analyses dans le piézomètre Pz3 et le puits Pz3' ..	8
3. Analyses des résultats	9
3.1 Conductivité	9
3.2 Ammonium	9
3.3 Chlorures	10
4. Conclusion	11
4.1 Piézomètre n°1'	11
4.2 Piézomètre n°2	11
4.3 Piézomètre n°3	11
Annexes	12

1. INTRODUCTION

Le présent rapport concerne une mission d'assistance pour le suivi de la qualité des eaux de la nappe du site du Canalet en trois points conformément à l'arrêté préfectoral n°2002-210 du 22 juillet 2002.

Les deux piézomètres Pz2 et Pz3 ont été refaits en novembre 2005. Le nouveau piézomètre Pz3 a été positionné à proximité du piézomètre endommagé. Le nouveau piézomètre Pz2 a été implanté à une cinquantaine de mètres de l'ancien.

Le site de l'ancien stand de tir est en cours de réaménagement. Dans ce but, il est remblayé avec des terres et gravats. Lors de notre intervention du 17 octobre 2012, nous avons pu constater que le piézomètre n°1 avait été recouvert par ces remblais et n'était plus accessible. L'A.A., en concertation avec GRONTMIJ, a fait réaliser le 28 mars 2013 par la société GINGER CEBTP un nouveau piézomètre dénommé Pz1'. Cet ouvrage est implanté à l'intérieur du site de la déchetterie de la commune du Passage. Ce piézomètre est positionné en amont du site du Canalet.

Le courrier de la DREAL Service Prévention des Risques, Division Sol, sous-sol, Santé-Environnement en date du 25 septembre 2013 référencé PG/PG/SPR/13DP4150 S3IC n°2244 précise les conditions de la surveillance au niveau des 3 piézomètres (voir **Annexe 1**). Les paramètres analysés seront désormais l'ammonium, les chlorures et la conductivité.

Les résultats des prélèvements de mars 2014 seront comparés à ceux de :

- septembre 2001,
- octobre 2003,
- mars et septembre 2004,
- juin et novembre 2005,
- mai et octobre 2006,
- avril et août 2007,
- mars et octobre 2008,
- mars et octobre 2009,
- mars et octobre 2010,
- avril 2011 et octobre 2011,
- octobre 2012,
- avril 2013 et octobre 2013.

La localisation des ouvrages prélevés est présentée sur la **Figure 1** en page suivante.



Figure 1 : Localisation des points de prélèvement eau souterraine (extrait vue aérienne –
échelle 1/5 000)

2. RESULTATS DES PRELEVEMENTS DE MARS 2014

Les résultats des prélèvements du 24 mars 2014 sont présentés pour chaque station de prélèvement dans le tableau ci-après. Les bordereaux d'analyses sont joints en **Annexe 2**.

Les échantillons ont été conditionnés en flacons appropriés fournis par le laboratoire agréé chargé des analyses.

2.1 RESULTATS DES ANALYSES DANS LE PIEZOMETRE Pz1 (STAND DE TIR) PUIS DANS LE PIEZOMETRE Pz1'

Paramètres	Unité	Pz1 09/2001	Pz1 10/2003	Pz1 03/2004	Pz1 09/2004	Pz1 06/2005	Pz1 11/2005	Pz1 05/2006	Pz1 10/2006	Pz1 04/2007	Pz1 08/2007	Pz1 03/2008	Pz1 10/2008	Pz1 03/2009	Pz1 10/2009	Pz1 03/2010	Pz1 10/2010	Pz1 04/2011	Pz1 10/2011	Pz1 10/2012	Pz1' 04/2013	Pz1' 10/2013	Pz1' 03/2014	Limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)	SEQ-Eaux souterraines classe de qualité par altération (version 1)
pH		-	6.8	6.96	6.95	6.58	6.98	6.95	6.85	6.65	6.6	6.95	6.70	6.65	6.80	6.95	6.95	6.85	6.75		7.30	7.00	-	-	Entre 6.5 et 8.5
DCO	mg/l	-	51	65	117	56	200	184	103	140	173	163	99	118	70	132	51	69	58		<30	<30	-	-	-
Conductivité	µS/cm	21000	19000	8400	1712	2400	2600	7850	7090	6590	7030	7540	6430	6693	4740	6550	2790	2911	3398		845	853	862	-	Entre 180 et 2500 Entre 120 et 180 ou entre 2500 et 3000 Entre 60 et 120 ou entre 3000 et 3500 Entre 0 et 60 ou entre 3500 et 4000 > 4000
Hydrocarbures	mg/l	<0.05	0.38	0.18	0.15	0.07	0.27	<0.05	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.05	<0.05	<0.05	<0.03	0.09		0.05	<0.03	-	1.0	-
Indice phénol	mg/l	<0.005	0.019	<0.01	0.011	0.018	0.051	<0.02	<0.03	<0.01	0.019	<0.01	<0.01	<0.01	0.019	0.02	<0.01	<0.01	<0.01		<0.01	<0.01	-	0.10	-
Ammonium	mg/l	-	15	36.2	26.3	47.7	142	119	97.7	95.5	96	95.1	78.1	82.9	46.42	87.42	1.63	3.90	4.90		<0.05	<0.05	<0.05	4.0	<0.05 Entre 0.5 et 4 > 4
Chlorures	mg/l	-	607	789	282	843	1760	2130	1950	2050	2140	2200	1960	1960	1187	1789	621	633	712		25.6	25.2	27.0	200	Entre 25 et 75 > 200
Plomb	µg/l	-	28	17	33	12	10	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<10	<10	16.11	18	8		<5	<5	-	50	<5 Entre 7.5 et 10 Entre 10 et 50
Cadmium	µg/l	<0.5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<2	<2	<2	<5	<5		<5	<5	-	5	<1 Entre 1 et 2.5 Entre 2.5 et 3.5 Entre 3.5 et 5
Coliformes totaux	/100 ml	<3	30	10	1700	4800	17000	<10	0	0	0	<100	<100	0	92	<30	<30	<100	ininterprétable		<100	0	-	-	0 Entre 1 et 25 Entre 25 et 50 Entre 50 et 50000
Escherichia Coli	/100 ml	-	0	0	0	0	<15	0	0	0	0	<100	<100	0	46	<15	<15	<100	ininterprétable		<38	<100	-	20 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 20000
Entérocoques intestinaux	/100 ml	<3	80	0	0	0	<15	<10	0	0	0	0	0	0	30	<15	<15	ininterprétable	0		<38	0	-	10 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 10 000

Non prélevable

NB : le symbole « < » signifie que la concentration est inférieure au seuil de détectabilité des méthodes analytiques
0,2 : concentration supérieure à la limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)
 ininterprétable : Présence d'un tapis bactérien rendant la lecture sur échantillon impossible






SEQ-Eaux souterraines :

	Eau de très bonne qualité
	Eau de bonne qualité
	Eau de qualité moyenne
	Eau de qualité médiocre
	Eau de très mauvaise qualité

2.2 RESULTATS DES ANALYSES DANS LE PIEZOMETRE Pz2

Paramètres	Unité	Pz2 09/2001	Pz2 10/2003	Pz2 03/2004	Pz2 09/2004	Pz2 06/2005	Pz2 11/2005	Pz2 05/2006	Pz2 10/2006	Pz2 04/2007	Pz2 08/2007	Pz2 03/2008	Pz2 10/2008	Pz2 03/2009	Pz2 10/2009	Pz2 03/2010	Pz2 10/2010	Pz2 04/2011	Pz2 10/2011	Pz2 10/2012	Pz2 04/2013	Pz2 10/2013	Pz2 03/2014	Limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)	SEQ-Eaux souterraines classe de qualité par altération (version 1)
pH		6.9	7.1	6.95	7.03	7.1	7.15	7.3	7.35	7.05	6.95	7.20	7.20	7.05	7.00	7.30	6.95	6.95	7.05	7.30	7.10	7.10	-	-	Entre 6.5 et 8.5
DCO	mg/l	47	45	85	131	244	49	41	<30	<30	31	<30	<30	<30	23	15	<10	<30	<15	<30	<30	<30	-	-	-
Conductivité	µS/cm	4600	4800	3060	3460	2730	852	835	760	755	850	889	570	667	1054	984	984	915	761	660	1043	1034	587	-	Entre 180 et 2500 Entre 120 et 180 ou entre 2500 et 3000 Entre 60 et 120 ou entre 3000 et 3500 Entre 0 et 60 ou entre 3500 et 4000 > 4000
Hydrocarbures	mg/l	<0.05	<0.05	<0.05	0.15	0.06	<0.05	<0.05	0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.03	<0.05	<0.05	<0.05	<0.03	<0.03	<0.05	<0.03	<0.03	-	1.0	-
Indice phénol	mg/l	<0.005	0.016	<0.01	<0.01	0.02	0.011	<0.01	<0.05	<0.01	0.023	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	-	0.10	-
Ammonium	mg/l	51	56.1	42.2	44.4	43.8	0.9	<0.05	2.66	2.02	1.40	1.37	0.06	<0.05	1.60	0.44	<0.03	0.99	1.72	0.40	2.19	3.02	<0.05	4	<0.05 Entre 0.3 et 0.5 Entre 0.5 et 4 > 4
Chlorures	mg/l	1100	693	605	784	522	89.3	71.6	44.9	39.5	31.1	64.3	17.1	15.8	85	77	60	83.8	51.4	25.0	111	96.0	10.0	200	<25 Entre 25 et 75 Entre 75 et 125 > 200
Plomb	µg/l	<5	8	24	85	26	10	<5	<5	<5	<5	28	31	<5	129.40	81.50	<10	<5	<10	<5	<5	-	50	<5 Entre 7.5 et 10 Entre 10 et 50 >50	
Cadmium	µg/l	1	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<2	<2	<2	<5	<5	<1.5	<5	<5	-	5	<1 Entre 1 et 2.5 Entre 2.5 et 3.5 Entre 3.5 et 5
Coliformes totaux	/100 ml	<3	0	180	400	80	6900	<10	5	0	0	<100	0	<100	<30	<30	<30	0	<100	<1	<100	0	-	-	0 Entre 1 et 25 Entre 25 et 50 Entre 50 et 50000
Escherichia Coli	/100ml	-	0	0	0	0	38	0	0	0	0	<100	0	0	179	<15	<15	0	<100	<1	<38	0	-	20 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 20000
Entérocoques intestinaux	/100 ml	<3	24	0	0	0	38	<10	0	0	0	0	0	0	375	<15	<15	0	0	<1	<38	0	-	10 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 10 000

NB : le symbole « < » signifie que la concentration est inférieure au seuil de détectabilité des méthodes analytiques
0,2 : concentration supérieure à la limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)

SEQ-Eaux souterraines :	
	Eau de très bonne qualité
	Eau de bonne qualité
	Eau de qualité moyenne
	Eau de qualité médiocre
	Eau de très mauvaise qualité

2.3 RESULTATS DES ANALYSES DANS LE PIEZOMETRE Pz3 ET LE PUIS Pz3'

Paramètres	Unité	Pz3 09/2001	Pz3' 10/2003	Pz3' 03/2004	Pz3 09/2004	Pz3 06/2005	Pz3 11/2005	Pz3 05/2006	Pz3 10/2006	Pz3 04/2007	Pz3 08/2007	Pz3 03/2008	Pz3 10/2008	Pz3 03/2009	Pz3 10/2009	Pz3 03/2010	Pz3 10/2010	Pz3 04/2011	Pz3 10/2011	Pz3 10/2012	Pz3 04/2013	Pz3 10/2013	Pz3 03/2014	Limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)	SEQ-Eaux souterraines classe de qualité par altération (version 1)	
pH		7.2	6.9	6.92	7.10	7.5	7.3	7.3	7.35	7.05	7.1	7.5	7.2	6.95	7.20	7.45	7.25	7.05	6.90	7.20	7.20	7.30	-	-	Entre 6.5 et 8.5	
DCO	mg/l	<15	<30	<30	94	110	59	32	<30	45	42	43	<30	<30	66	<10	16	<30	47	<75	<30	57	-	-	-	
Conductivité	µS/cm	780	770	680	529	470	540	515	492	534	575	522	870	908	526	570	528	482	528	510	558	621	254	-	-	Entre 180 et 2500
Hydrocarbures	mg/l	<0.05	0.07	<0.05	<0.05	0.26	<0.05	<0.05	<0.03	<0.03	0.04	0.06	<0.03	<0.03	<0.05	0.12	<0.05	<0.03	<0.03	<0.05	<0.03	<0.03	-	1.0	-	
Indice phénol	mg/l	-	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0.012	<0.01	<0.05	<0.01	0.018	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.02	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	-	0.10	-	
Ammonium	mg/l	<0.05	<0.05	<0.05	0.06	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	2.41	1.84	<0.03	0.20	<0.03	3.38	<0.05	<0.20	<0.05	0.81	0.16	4.0	<0.05 Entre 0.05 et 0.3 Entre 0.5 et 4	
Chlorures	mg/l	36	20.2	50.8	18.3	19.9	22.4	19.5	14	15.2	14.4	21.4	61.8	58.2	15	19	14	17.6	19.6	11.0	18.3	16.7	6.36	200	<5 Entre 25 et 75	
Plomb	µg/l	<5	<5	<5	73	14	<5	<5	6	5	5	55	<5	<5	182.50	119.0	123.10	<5	28	<10	<5	13	-	50	<5 Entre 10 et 50 > 50	
Cadmium	µg/l	-	<5	<5	<5	9	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	2.90	<2	<2	<5	<5	<1.5	<5	<5	-	5	<1 Entre 1 et 2.5 Entre 2.5 et 3.5 Entre 3.5 et 5 > 5	
Coliformes totaux	/100 ml	-	570	375	192000	8000	3200	<10	2	0	0	<100	<100	0	230	<30	<30	<100	<100	>100	<100	ininterprétable	-	-	0 Entre 1 et 25 Entre 25 et 50 Entre 50 et 50 000 > 50 000	
Escherichia Coli	/100 ml		0	0	0	0	<15	0	0	0	0	<100	<100	0	15	30	<15	<100	<100	48	<38	ininterprétable	-	20 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 20 000	
Entérocoques intestinaux	/100 ml	-	22	0	0	14	<15	100	0	0	1	600	0	0	918	110	<15	0	0	>100	78	ininterprétable	-	10 000	0 Entre 1 et 10 Entre 10 et 20 Entre 20 et 10 000	

NB : le symbole « < » signifie que la concentration est inférieure au seuil de détectabilité des méthodes analytiques
0,2 : concentration supérieure à la limite de qualité des eaux brutes (arrêté du 11/01/2007)

SEQ-Eaux souterraines :

	Eau de très bonne qualité
	Eau de bonne qualité
	Eau de qualité moyenne
	Eau de qualité médiocre
	Eau de très mauvaise qualité

3. ANALYSES DES RESULTATS

Les résultats d'analyses sont comparés aux seuils de l'*arrêté du 11 janvier 2007* relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine et aux valeurs du Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux souterraines (SEQ-Eaux souterraines version 1, classes de qualité par altération) utilisé par l'Agence de l'Eau.

Les évolutions temporelles des paramètres contrôlés pour les 3 ouvrages sont présentées en **Annexe 3**.

Remarque : Les variations de LQI (limite de quantification inférieure) sont dues au changement de laboratoire sur la période comprise entre la campagne d'octobre 2009 et la campagne d'octobre 2010 ainsi que lors de la campagne d'octobre 2012.

3.1 CONDUCTIVITE

La conductivité traduit la charge en éléments polluants des eaux, principalement salins.

Les valeurs de conductivité mesurées en Pz2 et Pz3 sont ordinaires et correspondent d'après le SEQ-Eaux souterraines à des eaux de très bonne qualité depuis la campagne de novembre 2005 pour l'ouvrage Pz2 et depuis la 1^{ère} campagne de septembre 2001 pour l'ouvrage Pz3.

En comparaison avec les conductivités habituellement observées sur l'ancien piézomètre Pz1, les valeurs mesurées lors des campagnes de l'année 2013 et lors de la campagne de mars 2014 au droit de l'ouvrage Pz1' sont beaucoup plus faibles. Ces valeurs correspondent à une eau de très bonne qualité au regard du SEQ-Eaux souterraines.

3.2 AMMONIUM

L'ammonium présent dans les nappes à régime libre est généralement issu de la dégradation incomplète de la matière organique. C'est un marqueur de pollution organique et de contamination microbiologique.

En mars 2014, les teneurs en ammonium correspondent, d'après le SEQ-Eaux souterraines, à une eau :

- de très bonne qualité en Pz1' et Pz2,
- de bonne qualité en Pz3.

Les concentrations en ammonium mesurées en mars 2014 sont inférieures au seuil de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine (4 mg/l) pour tous les ouvrages de contrôle.

3.3 CHLORURES

La présence de chlorures dans les eaux peut être attribuée essentiellement aux effluents des usines de produits chimiques, aux eaux d'égouts, à l'écoulement des eaux d'irrigation et aux eaux de lixiviation des déchets.

Par rapport aux précédents prélèvements on constate que la concentration en chlorures est :

- globalement stable pour les piézomètres Pz1' et Pz3,
- en forte baisse en Pz2.

Lors de cette campagne de suivi, les teneurs en chlorures sont inférieures au seuil de l'arrêté du 11/01/2007.

D'après le SEQ-Eaux souterraines, l'eau est jugée de :

- très bonne qualité en Pz2 et Pz3,
- bonne qualité en Pz1'.

4. CONCLUSION

4.1 PIEZOMETRE N°1

La campagne de mars 2014 constitue le troisième suivi qualitatif du piézomètre Pz1'. De par sa position, cet ouvrage constitue la référence « amont » vis-à-vis du site du Canalet.

Ce piézomètre présente, comme lors des deux précédentes campagnes, une eau de très bonne qualité pour les paramètres conductivité et ammonium et de bonne qualité pour le paramètre chlorures.

4.2 PIEZOMETRE N°2

Concernant les éléments traceurs de la mobilité des polluants, Pz2 présente par rapport à la campagne d'octobre 2013, une amélioration de la qualité de l'eau pour les paramètres conductivité, chlorures et ammonium. En effet, cette station de suivi présente pour ces trois paramètres une eau de très bonne qualité, ce qui n'avait plus été le cas depuis la campagne de mars 2009.

4.3 PIEZOMETRE N°3

En mars 2014, Pz3 présente pour les éléments traceurs de la mobilité des polluants :

- une stabilité de la qualité de l'eau vis-à-vis des paramètres conductivité et chlorures (eau de très bonne qualité),
- une amélioration de la qualité pour l'ammonium avec une eau de bonne qualité (eau de qualité médiocre en octobre 2013).

ANNEXES

ANNEXE 1

Courrier de la DREAL du 25 septembre 2013

PREFET DE LOT-ET-GARONNE

N°	Date
	01 OCT. 2013
Attribution :	
Informations :	
Commentaire :	

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Aquitaine

Service Prévention des Risques
Division Sol, sous-sol, Santé-Environnement

Référence courrier : PG/PG/SPR/ 13DP4 ASO
S3IC n° 2244

Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU
patrice.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 36 37 - Fax : 05 56 00 05 31

Bordeaux, le

25 SEP. 2013

L'Inspecteur des Installations Classées,

à

AGGLOMERATION D'AGEN
8, rue André Chénier
47916 AGEN CEDEX 9

A l'attention de Mme Sonia COSTES

OBJET : Travaux de Réhabilitation de l'ancienne décharge dite du "Canalet" et surveillance des eaux souterraines

Réf. votre courrier n° SC/LP/088722 du 9 juillet 2013
courrier n°JYC/MB/090633 adressé au Préfet de Lot et Garonne le 13 août 2013

Madame,

Par courrier visé en référence, vous m'avez communiqué un certain nombre de pièces justificatives demandées par mon procès-verbal de récolement du 23 juin 2008 des travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge dite du "Canalet" sur la commune du Passage.

Ces documents répondent en grande partie à l'arrêté du 10 juillet 2013 mettant en demeure l'Agglomération d'Agen de gérer les écarts constatés.

Toutefois, les travaux de reprofilage de la couverture nécessaires pour éviter la stagnation des eaux de pluies dans les parties ne respectant pas la pente de 3% n'ont pas été effectués. Vous invoquez le risque de détérioration du dispositif d'étanchéité pour laisser en l'état.

Je vous rappelle que la proposition de travaux du cabinet EGS d'octobre 2000 faisait état de reprofilage des pentes à 5%. Les modalités de réhabilitation devaient être conformes au dit rapport EGS, notamment pour ce qui concerne les pentes.

Cela étant, j'ai constaté, lors de ma visite de récolement du 17 juin 2008 que la couverture avait été reprofilée avec des pentes de 3% sur lesquelles je ne suis pas revenu à partir du moment où l'objectif de ruissellement et d'évacuation rapide des eaux de pluie hors site était effectif. Or, j'ai pu constater que des eaux stagnaient en différentes zones de la couverture.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé la reprise de couverture des dites zones.

Cette demande est donc maintenue à ce jour et pour répondre à l'arrêté de mis en demeure susvisé.

Les raisons techniques invoquées ne m'apparaissent pas justifiées à partir du moment où le chantier initial de mise en place de la couverture n'a pas posé de problème particulier. Il suffira de s'assurer que les engins de chantiers soient adaptés à la structure de la couverture.

Je profite du présent courrier pour aborder le sujet du maintien ou non des 5 puits d'évacuation du biogaz qui ont été implantés dans chacun des 5 dômes. En effet, ces puits constituent, certes de façon faible, autant de point d'infiltration des eaux dans la décharge. Dans la mesure où les émissions de biogaz sont négligeables, il serait opportun de fermer ces puits dans les règles de l'art en assurant la continuité de l'étanchéité de la couverture. Dans ce cas, les travaux de fermeture de ces puits pourraient être engagés en même temps que le reprofilage des zones stagnantes évoquées ci-dessus.

Vous voudrez bien me faire part de votre réflexion et de votre décision sur cette proposition.

Par ailleurs, et en réponse à la demande faite au Préfet de Lot et Garonne par courrier du 13 août 2013 visé en référence, je ne vois pas d'inconvénient à ce que les travaux soient effectués en 2014.

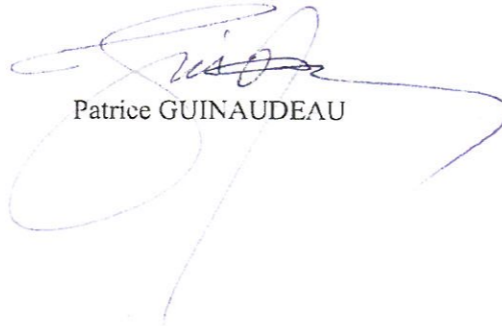
Pour ce qui concerne la surveillance périodique des eaux souterraines, vous m'avez transmis les résultats des campagnes semestrielles de mars 2008 à avril 2013.

On constate que l'impact de la décharge sur la nappe est faible et se stabilise, notamment pour l'ammonium et les chlorures, sans toutefois atteindre la bonne qualité de la masse d'eau à l'aval immédiat. Je vous propose en conséquence de poursuivre la surveillance en 2013 et en 2014 sur les 3 piézomètres et pour les paramètres ammonium, chlorures et conductivité.

Vous voudrez bien me faire connaître les raisons qui ont motivé le remplacement des piézomètres et me fournir les rapports de bouchage.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

L'Inspecteur de l'environnement



Patrice GUINAUDEAU

Copie : DREAL UT47
Préfecture 47
DDT

STDMI

ANNEXE 2

Bordereaux d'analyses

GRONTMIJ SA
Monsieur Laurent CAUSSIEU
 bp 50047
 47901 AGEN CEDEX 9

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-029231-01 Version du : 28/03/2014 Page 1/2
 Dossier N° : 14E016895 Date de réception : 25/03/2014
 Référence Dossier : Objet : Prélèvements AA - Le Canalet du 24 mars 2014
 Affaire : AGGLO AGEN
 Référence Commande :

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau souterraine	Pz1*	Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
002	Eau souterraine	Pz2	Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.
003	Eau souterraine	Pz3	Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice
 Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande
 Méthodes de calcul de l'incertitude (valeur maximisée) : (A) Eurachem (B) : XP T 90-220 (C) NF ISO 11352 (D) : ISO 15767 (e) : Méthode interne

Conservation de vos échantillons

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 6 semaines pour les sols et pendant 4 semaines pour les eaux et l'air, à compter de la date de réception des échantillons au laboratoire. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire : x 6 semaines supplémentaires (LS0PX)

Nom :	Signature :
Date :	

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-14-LK-029231-01 Version du : 28/03/2014 Page 2/2
 Dossier N° : 14E016895 Date de réception : 25/03/2014
 Référence Dossier : Objet : Prélèvements AA - Le Canalet du 24 mars 2014
 Affaire : AGGLO AGEN
 Référence Commande :

N° Echantillon	001	002	003	Limites de Quantification
Date de prélèvement :	24/03/2014	24/03/2014	24/03/2014	
Début d'analyse :	25/03/2014	25/03/2014	25/03/2014	

Analyses immédiates

LSK98 : Conductivité à 25°C

Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488

Méthode à la sonde - NF EN 27888

	Unité	001	002	003	
Conductivité corrigée automatiquement à 25°C	µS/cm	862	587	254	
Température de mesure de la conductivité	°C	17.7	17.7	17.6	

Indices de pollution

LS02I : Chlorures	mg/l	001	002	003	Eau souterraine 1
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488		27.0	10.0	6.36	

Spectrométrie visible (spectrophotomètre automatisé) - Méthode interne MO/ENV/IP/32 version 3 selon NF EN ISO 15682 (T 90-082)

LS02R : Ammonium	mg NH4/l	001	002	003	Eau souterraine 0.05
Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488		<0.05	<0.05	0.16	

Spectrométrie visible (spectrophotomètre automatisé) - Méthode interne MO/ENV/IP/32 version 3 selon NF T 90-15-2 (T 90-080)

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement : portée disponible sur <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Benjamin Andriamanga
Coordinateur Projets Clients

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

001 : Pz1'

002 : Pz2

003 : Pz3

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne

5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne

Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env

CAE

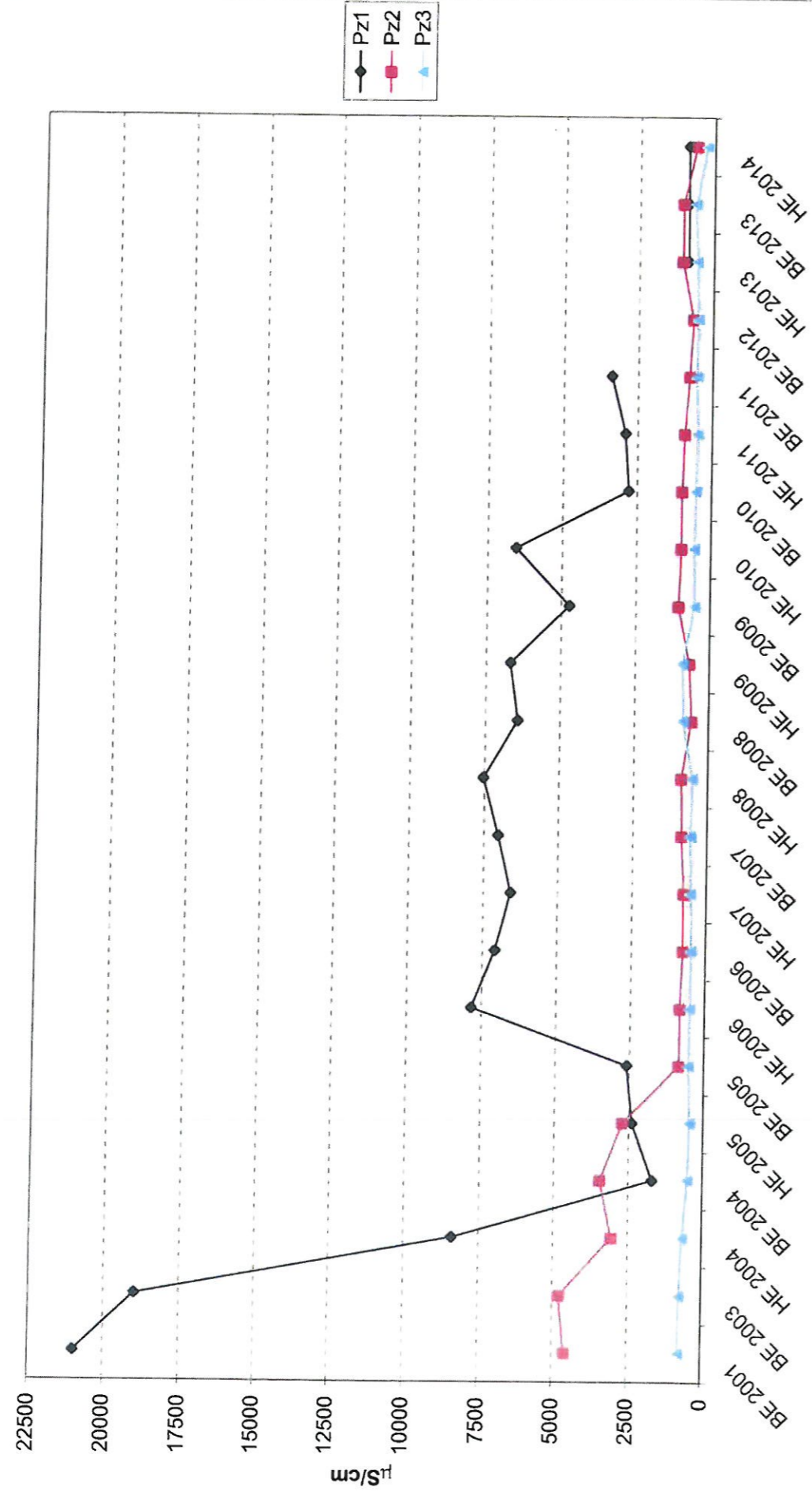
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne



ANNEXE 3

Evolutions temporelles

Conductivité



Ammonium

